SYNDICAT NATIONAL FO DES FINANCES PUBLIQUES

SECTION DE LA MOSELLE

Déclaration liminaire CAPL MUTATIONS cadre B au 01/09/2018

Madame la Présidente,

Dans une logique de libéralisme effréné le gouvernement poursuit sa mise en oeuvre des réformes et mesures antisociales.
Ce « ruissellement » d'actions néfastes pour une grande majorité de nos concitoyens accélère le travail de sape des conquêtes sociales majeures.
Cette politique profondément inégalitaire,souvent agressive et pensée idéologiquement dans l'ignorance des attentes et des besoins du plus grand nombre, s'illustre, depuis un an,par toute une série de mesures : casse du Code du Travail par ordonnances, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des APL, remise en cause du financement de la sécurité sociale avec la suppression des cotisations sociales, hausse de la CSG, réforme du baccalauréat et sélection à l'entrée de l'université, refonte de la formation professionnelle, destruction du statut des cheminots au nom de l'ouverture de la SNCF à la concurrence, menace gravissime contre nos retraites, restriction budgétaire sur les moyens alloués aux hôpitaux,retour du jour de carence ... etc.

La DGFIP n'est pas en reste dans cette entreprise de démolition du service public.

Le rapport de la Cour des Comptes publié le 20 juin dernier assassine une fois encore nos services et plus grave encore, les agents qui exercent leurs missions dans des conditions difficiles.
Ces préconisations **assassines** arrivent au moment idéal pour le gouvernement s'apprêtant à sortir le rapport CAP 22 (Comité d'Action Publique) qui s'annonce terriblement destructeur pour les missions de la DGFIP.

FO-DGFIP combat cette logique du toujours moins d'Etat et toujours moins de dépenses publiques, logique contraire aux besoins des usagers demandeurs de services publics gratuits et de proximité.

Concernant la CAPL d'aujourd'hui, FO-DGFIP MOSELLE déplore la situation des effectifs, qui s'aggrave année après année.

-29B au 01/09/2018 avec une situation très déficitaire dans certains services :
-5,4B au PRS
-2,4B à la T. Verny
-2,4B à la T. Thionville

Au déficit de 21,3 agents de catégorie C s'ajoute ce déficit de 29 agents B.
(soit -50,3 B+C au 01/09/2018 pour le département de la MOSELLE.)

FO DGFIP MOSELLE rappelle son attachement au droit à mutation pour tout agent.

FO-DGFIP MOSELLE s'oppose aux nouvelles règles de mutations qui prévoient:

- **le délai de mutation de 2 ans entre 2 mouvements sauf en cas de demande prioritaire**
- **l'affection au département**
- **l'affectation selon la nécessité de service**

FO DGFIP MOSELLE exige:

- **le respect de la règle de l'ancienneté administrative**
- **deux véritables mouvements de mutation par an**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois :97% des suppressions d'emplois sont supportées en 2018 par la seule DGFIP qui aura perdu plus de 20 000 agents depuis sa création en 2008.**
- **le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires pour tous les concours A ,B et C .**
- **et le comblement de tous les emplois vacants.**

LES ELUS FO CAPL CADRE B

Jean-François Guerder – EDR
Philippe Koehler -T.Faulquemont
Dominique Lerond - T.Hospitalière
Alain Thomas- SIE Metz Centre-Est
Philippe Jaeck - EDR
Henrique Da Silva - T. Sarreguemines Municipale
Martine Helleringer-Secrétaire départemental Expert CAPL